

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2007

OBJET : Aménagement du chemin de Pen Er Vro - participation des riverains

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

Au plan d'occupation des sols précédent du 13 janvier 2000, il avait été inscrit un emplacement réservé au Perello afin d'y réaliser un chemin et un parking en continuité du chemin de Pen er Vro.

La commission « Urbanisme, Environnement, Travaux » du 13 septembre 2000 avait proposé que cet emplacement réservé soit abandonné, et qu'en contrepartie les propriétaires concernés réalisent une voie de 3,50 m de large desservant leur propriété et permettant aux piétons une liaison entre la rue du Perello et le chemin des Viviers.

Après de multiples réunions, un accord a été trouvé entre la Ville et les riverains.

- Réalisation par la Ville d'un chemin et pose des réseaux eau potable, eaux usées pour desservir les futurs terrains constructibles ;
- Participation de trois riverains à hauteur de 9 480 Euros chacun, correspondant à leur quote-part sur la viabilisation de leur parcelle ;
- Rétrocession après travaux de l'assiette du chemin dans le domaine communal.

Ce chemin n'autorisera pas un passage automobile en direction du chemin des Viviers. Il permettra à la Ville de poser une buse d'eaux pluviales entre la route du Perello et le chemin des Viviers afin d'améliorer les conditions actuelles d'écoulement des eaux.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- AUTORISE la Ville à réaliser les travaux sur le chemin (réseaux eau potable, eaux usées) ;
- APPROUVE la participation de 9 480 € par chacun des trois riverains.

- APPROUVE la rétrocession après travaux de l'assiette du chemin ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Marcel RODRIGUEZ